

Date de dépôt : 15 juin 2022

## Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Sylvain Thévoz : Le Conseil d'Etat prend-il suffisamment au sérieux les menaces russes à son encontre ?

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 20 mai 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Le samedi 7 mai, le « Régiment immortel » de Russie prétendait venir parader à Genève. Ce rassemblement pro-Poutine se voulait une plateforme de propulsion d'une idéologie légitimant le meurtre de civils en Ukraine. Grâce à une belle mobilisation citoyenne, les organisateurs se sont vus contraints de renoncer à leur opération de propagande. La Tribune de Genève titrait alors : « Guerre en Ukraine, Genève sous tension »<sup>1</sup>.*

*Effectuant une rapide recherche, on découvre rapidement que l'organisatrice de cet événement affirmait déjà le 24 février, comme le rappelle un article du Temps<sup>2</sup>, concernant l'Ukraine, qu'« il ne s'agit pas d'une attaque de la Russie envers l'Ukraine. La Russie protège la population de l'est de l'Ukraine », avec un discours parfaitement calqué sur celui du Kremlin. Sur les réseaux sociaux, cette personne appelle à la « démilitarisation et à la dénazification de l'Ukraine nazie par la sainte Russie ». Légitimant depuis des semaines des crimes de guerre en toute impunité, partageant sur les réseaux sociaux les communiqués de Russie unie, le parti de Vladimir Poutine, dupliquant ses fake news et sa propagande, elle se targue de travailler pour les chaînes propagandistes RT et Sputnik. Membre du parti de Poutine en Russie et de l'UDC en même temps, elle se vante d'être*

---

<sup>1</sup> <https://www.tdg.ch/un-rassemblement-traditionnel-russe-suscite-la-colere-773163012656>

<sup>2</sup> <https://www.letemps.ch/suisse/tete-propoutine-suisse>

*une employée du ministère russe des Affaires étrangères. Elle s'est présentée aux élections du Conseil municipal de Genève en 2020 sous la bannière de l'UDC. N'est-il pas inquiétant que de tels profils agissent au cœur de notre démocratie ? Des Russes contre la guerre résidant en Suisse ont signé une lettre ouverte à la population suisse et constatent « avec douleur et indignation que, dans la communauté russophone de Suisse, il se trouve des gens qui soutiennent ouvertement Poutine et la guerre, jouant de leur influence sur les réseaux sociaux. Cette incitation à la haine et cette propagande de la guerre, faites par des personnes présentes sur le territoire de la Suisse et dotées d'un statut de résident, ne sont-elles pas en contradiction avec la loi ? », interrogent-ils<sup>3</sup>.*

- *Comment le Conseil d'Etat apprécie-t-il qu'une personne appelant ouvertement sur les réseaux sociaux à la « démilitarisation et à la dénazification de l'Ukraine nazie par la sainte Russie », légitimant depuis des semaines des crimes de guerre en toute impunité, obtienne une autorisation de manifester à Genève pour faire la promotion de cette idéologie ?*
- *Quelles nouvelles mesures le Conseil d'Etat a-t-il prises pour préserver Genève des tentatives de déstabilisation et d'attaques, alors que l'ambassadeur de Russie en Suisse a annoncé que notre pays recevrait une « réponse appropriée » suite aux sanctions prises par notre pays (alignée sur celles de l'Union européenne) ?*
- *Quel est, selon le Conseil d'Etat, le type de « réponse appropriée » que Genève doit s'attendre à recevoir de la Russie ?*

---

<sup>3</sup> <https://www.letemps.ch/opinions/lettre-ouverte-russes-lopinion-publique-suisse>

- *Alors que le Grand Conseil a soutenu la résolution R 989<sup>4</sup> « Ukraine : halte à la guerre – solidarité avec le peuple ukrainien » à une très large majorité à l'exception notable d'une poignée d'UDC (69 pour, 5 abstentions, 5 contre), pourquoi le Conseil d'Etat tarde-t-il toujours, entre autres, à « condamner fermement la guerre d'agression des autorités russes contre l'Ukraine et les actes commis contre des habitant-es non armé-es et des bâtiments civils », et à « hisser le drapeau de l'Ukraine en signe de solidarité avec son peuple meurtri », comme le lui demande cette résolution depuis le 17 mars 2022 ?*

*Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En date du 24 février 2022, le département chargé de la sécurité a reçu une demande de manifestation pour le 7 mai 2022, en vue de la commémoration des soldats vétérans russes de la Seconde Guerre mondiale, soit la commémoration du « régiment immortel ». Une telle commémoration avait déjà été demandée en 2018, en 2019 et en 2020 et avait été autorisée en mai 2018 et en mai 2019. L'organisatrice avait annulé sa demande en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19.

Aucun élément sécuritaire n'empêchant la tenue de l'événement en 2022, une autorisation a été délivrée le 5 mai 2022 pour la tenue d'un rassemblement sur la place des Nations. L'organisatrice a ensuite renoncé à la tenue de sa manifestation.

A la suite des propos qu'auraient tenus l'ambassadeur de Russie en Suisse dans un courrier adressé à la Radio télévision suisse (RTS), la Confédération, compétente en matière de politique étrangère, n'a pas informé le Conseil d'Etat de menaces particulières qui concerneraient le canton.

Pour le reste, fidèle à la tradition humanitaire de Genève, le Conseil d'Etat a exprimé sa solidarité envers les personnes touchées par le conflit en accordant, tout comme le Grand Conseil, un crédit supplémentaire au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour ses activités en Ukraine. Il a par ailleurs mis en place un dispositif spécifique afin de faciliter l'accueil des réfugiés en provenance de ce pays. Il est également à disposition si sa contribution devait être sollicitée pour faciliter le dialogue entre les

---

<sup>4</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/R00989.pdf>

belligérants sur le territoire du canton. Il rappelle enfin que Genève accueille des représentants de la quasi-totalité des pays du monde. Il tient à ce que les uns et les autres continuent à coexister pacifiquement.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Mauro POGGIA